



# EXTRAIT

## Stratégie de déconfinement du C.S.C M-L Davin

- Guides conseils
- Conditions d'accueil des publics en ALSH



CENTRE SOCIO-CULTUREL M.L DAVIN - Place des Combattants - 13540 Puyricard  
☎ 04.42.92.13.89 - 📠 04.42.28.05.48 - ✉ [contact@cscdavin.fr](mailto:contact@cscdavin.fr)

📱 🌐 📄 [www.cscdavin.fr](http://www.cscdavin.fr)

## **La santé de nos collaborateurs et de nos adhérents reste notre priorité.**

A ce jour, la quasi-totalité des 43 salariés se retrouve en chômage partiel et en confinement comme la majorité de notre pays. Seuls les responsables administratifs (directeur, comptable) ont continué leurs missions, sur site ou en télétravail.

A partir du 11 mai les salariés pourront reprendre progressivement leur poste de travail, en fonction des éventuelles consignes gouvernementales (reprise partielle / progressive selon les types d'activités...), et des décisions du Conseil d'Administration.

Le travail des employés restera identique, mais un protocole et des mesures sanitaires vont être mises en place pour la sécurité du personnel et des adhérents.

Ce document précise :

- Les modalités pratiques et immédiates de réouverture et de fonctionnement des activités du centre Socio-Culturel après la période de confinement, dans le respect de l'avis du conseil scientifique Covid-19 , des prescriptions émises par les autorités sanitaires ainsi que des consignes gouvernementales connues à ce jour.
- Les conditions d'accueil des publics, et de reprise des activités à mettre en place pour la rentrée de septembre 2020.

### **Sources :**

- **Protocole national de déconfinement pour les entreprises, pour assurer la santé et la sécurité des salariés** – Ministère du Travail
- **Protocole pour la réouverture des ACM** ( Ministère de l'Education et de la jeunesse )
- **Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives** - Ministère des sports
- **Fiches conseils métiers** – Ministère du Travail
- **Guides conseils** – Diverses branches professionnelles
- **Protocole sanitaire pour les écoles maternelles et élémentaires** – Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
- **Déclaration du Gouvernement relative à la stratégie nationale du plan de déconfinement** - Assemblée nationale - 28/04/2020
- **Déclaration de Roxana MARACINEANU ministre des Sports, relative aux consignes de reprise de la pratique sportive** - Ministère des sports
- **Note du conseil scientifique Covid19** - 24/04/2020
- **Recommandations du Haut Conseil de Santé Publique**
- **Communiqués de certaines fédérations sportives** ( Aikido / judo / Tae-Kwon-do )
- **Chekc list de reprise d'activité** – Syndicat employeur Elisfa
- **Les informations relatives aux masques grand public** – Ministère de l'économie et des finances / Direction générale des Entreprises

## LES SYMPTOMES DU COVID-19

### ✓ Le COVID-19 peut se manifester par :

- La fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) ;
- La toux
- Des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle
- Une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, ou une diarrhée ;
- Dans les formes plus graves : difficultés respiratoires pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation voire au décès.

### ✓ Prise de température :

Prendre sa température corporelle permet de déceler l'apparition de la fièvre. On considère qu'une personne a de la fièvre lorsque sa température est supérieure à 38°C le matin ou 38,3°C le soir. En général la fièvre n'est pas en elle-même dangereuse.

On peut prendre la température avec plusieurs types de thermomètres

#### • Thermomètre électronique :

- Par le rectum : état de fièvre si la température dépasse 38°C ;
- Par la bouche : état de fièvre si la température dépasse 37,5°C ;
- Sous l'aisselle : état de fièvre si la température dépasse 37,3°C.

#### • Thermomètre infrarouge :

- Par l'oreille : état de fièvre si la température dépasse 38°C ;
- Sur la tempe : état de fièvre si la température dépasse 37,8°C.

## QUELS SONT LES RISQUES DE TRANSMISSION DU COVID-19 ?

### ✓ Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.
- Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteurs du virus et le transmettre.
- Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage

### ✓ Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.

- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures.

### ✓ Les gestes barrières et la distanciation sanitaire

➤ Il est important de respecter les gestes barrières suivants.

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable

- Mise en œuvre les mesures de distanciation physique :
  - Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade
  - Maintenir une distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m<sup>2</sup> sans contact autour de chaque personne)
  - Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes
  - Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires
  - Eviter de porter des gants, sauf nécessités
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)
- Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.



Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les plus jeunes. Les parents jouent un rôle essentiel dans l'application de ces consignes sanitaires.

## INFORMATION ET FORMATION

- ✓ **Les adhérents** : Les familles devront être informés clairement des conditions d'ouverture du CSC ML Davin, tel que détaillé par la suite, notamment :
  - Modalités et période de fonctionnement de nos diverses activités
  - Organisation sanitaire mise en place
  - Principe retenu pour les remboursements de cotisation ...
- ✓ **Les salariés** : L'ensemble des salariés (administratif, pédagogique, technique) devront être formés aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge le cas échéant.  
Les représentants élus du personnel seront impliqués dans cette démarche d'information.
- ✓ **Les enfants dans nos ALSH** : Lors de la reprise des activités, ainsi que tous les matins de présence à l'ALSH, les enfants bénéficieront d'une information pratique adaptée à l'âge des enfants sur la distanciation sociale, les mesures barrières et l'hygiène des mains.

## HYGIENE ET SECURITE

### ✓ Sécurité du personnel :

- Prévoir en amont l'achat d'un stock de produits et matériel permettant de respecter les consignes sanitaires et mesures de distanciation.
  - Gel hydroalcoolique à disposition de tous.
  - Savon
  - Gants pour certains postes de travail.
  - Masques grand public, nettoyables et réutilisables, pour en doter certains de nos salariés :
    - Masque de catégorie 1 pour les salariés affectés à des missions comportant un contact régulier avec le public.
    - Masque de catégorie 2 pour les salariés affectés à des missions comportant un contact occasionnel avec le public.
  - Produit bactéricide pour nettoyer et désinfecter les espaces de travail.
- Vérifier régulièrement le stock des consommables permettant de respecter les consignes et protocoles

### ✓ Entretien des locaux :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

- Prévoir en amont l'achat d'un stock de produits et matériel permettant l'entretien des locaux d'activités et sanitaires.
- Etablir un plan de nettoyage, avec périodicité et suivi, des surfaces et équipements susceptibles d'avoir été contaminés.
  - Bionettoyage des sols :
    - Avec produit d'entretien double action, ( nettoyage et désinfection) avec un produit virucide (norme 14476).
    - ou
    - Avec produit d'entretien basique, puis désinfection par un nouveau nettoyage avec eau de javel diluée à 0,5% ou autres produits virucides (norme 14476).
  - Fréquence de nettoyage et désinfection :
    - Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.  
Le mobilier devra être nettoyé et désinfecté sur la même fréquence, ainsi qu'avant le repas s'il s'effectue sur les tables d'activité.
    - Réaliser le nettoyage et la désinfection, plusieurs fois par jour, des surfaces et objets fréquemment touchés
      - ❖ Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets...
      - ❖ Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier...
    - Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les enfants ou les adultes pourront être désinfectés après utilisation par le biais de produits adéquats, et au moins avec des lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.
    - Nettoyer/désinfecter régulièrement les équipements collectifs en libre-service (photocopieuse, machine à café...)  
Veillez au suivi du plan de nettoyage en mettant en place un système de contrôle (affichage d'une fiche de passage horodatée et signée)
- Déchets :
  - Les corbeille et ordures ménagères, seront vidées tous les jours.
  - Les équipements de nettoyage à usage unique devront être placés dans un sac poubelle fermé hermétiquement avant d'être jetés dans les containers collectifs.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*).
- Aérer régulièrement les locaux 3 fois /jour, notamment après le repas et le nettoyage

## I. Accueil général du CSC ML Davin :

- **Organisation des conditions d'accès au CSC**
  - Maximum 4 visiteurs dans le hall – Apposer une affichette d'information à l'extérieur.
  - Mise en place sur le sol d'un balisage par ruban adhésif afin d'indiquer l'espace de distanciation préconisée, et le sens de circulation.
  - Organisation de la circulation des personnes : Entrée et sortie par la porte principale avec un balisage et une signalétique qui précisera la zone d'attente à l'extérieur pour éviter les croisements  
Ce sens de circulation doit être organisé dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation.
  
- **Organisation des missions de l'accueil**
  - Privilégier les inscriptions dématérialisées pour limiter au maximum le passage au CSC, sans toutefois interdire l'accès physique pour les personnes préférant cette forme.
    - Préinscription par mail
    - Confirmation par retour de mail par le secrétariat, après un éventuel RV téléphonique, et communication du montant à payer.
    - Règlement de la réservation :
      - ❖ Règlement en chèque : Dépôt physique à l'accueil / Dépôt dans notre boîte aux lettres / Envoi du règlement par la poste
      - ❖ Règlement par virement bancaire, en précisant les référence du paiement et le nom des enfants.
  - Limiter au maximum les paiements en espèces, afin de réduire des manipulations, et les éventuels risques de contamination.

## II. Les Accueils Collectifs de Mineurs :

- **Modalités d'inscription**
  - Afin de permettre la réorganisation du fonctionnement selon le présent protocole Les centres de loisirs du CSC ML Davin reprendront leurs activités à compter du 2 juin 2020 , pour une période allant jusqu'à la fin de l'été 2020.
  - Afin de réduire le brassage des enfants, et les risques sanitaires, au sein de ses ACM , les inscriptions se feront comme suit :
    - **Inscription :**
      - ❖ Pour l'ALSH des mercredis : **En journée complète uniquement.**
      - ❖ Pour l'ALSH des vacances d'été : **A la semaine uniquement et en journée complète.**
    - Inscription réservée aux enfants fréquentant les groupes scolaires de notre territoire :
    - Nbr de place réduit par rapport aux années précédentes en fonction des nouvelles normes sanitaires et de la superficie de nos locaux.
    - Inscriptions réservées aux enfants de 4/12 ans (pas de 3 ans)
    - Sur injonction du Ministère de la jeunesse le Centre Socio-Culturel ML Davin, instaure en 2020, de nouveaux critères de sélection des familles afin de prioriser l'inscription des enfants.  
Après enregistrement par **ordre d'arrivée**, les critères suivants s'appliqueront pour les demandes d'inscriptions d'enfants, dont **les deux parents travaillent** (pas en télétravail)
      1. **Personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire selon directives du ministère des solidarités et de la santé du 13/03/2020**  
(Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés / Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées / Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville / les personnels

chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.)

2. **Les familles monoparentales**

3. **Professions prioritaires à la gestion de la crise sanitaire** (Professionnels de sécurité publique, police, gendarmerie, armée, pompiers / Professionnels de commerces alimentaires, banques, stations-services ou de distribution de la presse, poste.)

4. Selon **critères d'ancienneté** (priorité aux habitués de l'ALSH des mercredis)

Des justificatifs pourront être demandés aux familles pour justifier de ces critères de priorité.

En raison du nombre restreint de place *des quotas par groupe d'âge* seront mis en place.

➤ **Programme d'activités :**

L'équipe pédagogique proposera, en déclinaison de son projet éducatif, un programme d'activités adapté aux circonstances. Il devra tenir compte de la crise sanitaire et du confinement en vigueur.

- Les activités proposées devront permettre la stricte observation des consignes sanitaires et notamment le respect des gestes barrières.
- Afin de faciliter la gestion des risques sanitaires, le centre de loisirs de l'été 2020 sera basique, sans stages thématiques, sorties et nuitées hebdomadaires.
- Demander aux enfants de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue.

➤ **Des modalités d'accueil particulières des familles et des enfants :**

- Prise de la température des enfants par les parents, avant le départ pour le centre. Ne pas venir en cas de symptômes ou de fièvre supérieure à 37,8°C.

le responsable de l'ALSH et/ou l'assistant sanitaire pourra réaliser une prise de température chez un enfant à l'aide d'un thermomètre infrarouge sans contact lors de son arrivée au centre de loisirs ou en cas de besoin, notamment s'il existe un doute sur les symptômes évocateurs d'infection COVID-19,.

- Organisation de l'accueil des familles

▪ Dans la limite du possible, essayer d'étaler les heures d'arrivée des enfants et familles afin de fluidifier le passage des familles. Cette organisation permettra d'éviter le rassemblement des enfants et des parents à l'entrée de l'ALSH.

▪ Organisation de l'accueil des familles en extérieur en faisant respecter la règle de distanciation (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière,...).

▪ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles

▪ Pour autant que les enjeux de sécurité le permettent, maintenir les portes d'entrée (porte, portail) ouvertes pendant l'accueil pour limiter les points de contact.

▪ Les parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans les salles d'activités, et espaces extérieurs utilisés par les enfants

- À leur arrivée, les enfants sont invités à aller se laver les mains les uns après les autres en maintenant les distances de sécurité d'un mètre.

- Demander aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, et qu'ils aient un sac pour ranger individuellement les objets transitionnels (peluches, doudous, etc.).

- Une distance suffisante devra être laissée entre les vêtements au niveau des portemanteaux.

- Les objets et vêtements oubliés seront stockés dans des sacs plastiques, consultables en fin de mois par les familles, sous leur propre responsabilité.

➤ **Circulation des enfants**

- La circulation et les déplacements des enfants seront organisés de manière à ne pas croiser **d'enfants et plus particulièrement ceux d'un autre groupe.**

- Cette organisation pourra se faire par la mise en place d'un sens de circulation matérialisé au sol.

- Attention : Ce sens de circulation doit être organisé dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation.

➤ **Port du masque :**

- Le port du masque n'est pas recommandé, surtout pour les plus jeunes
- Toutefois, si les parents le souhaitent ( sécurité, pathologies...) les enfants peuvent en être équipés s'ils sont en mesure de le porter correctement, et sous leur propre responsabilité. C'est la famille qui fournira ces masques

➤ **Une installation au sein des salles permettant de respecter les contraintes d'éloignement :**

- Réduire la capacité d'accueil en fonction de ces critères de distanciation. Le nombre d'enfants est réduit comme suit :
  - Maximum 8 enfants de 4 à 5 ans par salle
  - Maximum 12 enfants de 6 à 12 ans par salle
- Les portes des salles ouvertes devront être maintenues ouvertes pour éviter de toucher les poignées.
- Le mobilier des salles doit être disposé de façon à conserver les « **distances de sécurité d'un mètre**, entre chaque enfant ( 4 m<sup>2</sup> par enfant selon disposition des tables )
- Chaque enfant aura sa place attirée avec son nom sur la table durant la semaine entière.

➤ **Les temps d'activité ou de vie**

- **Sanitaires :**

- Un sanitaire unique sera affecté à chaque groupe pour éviter les croisements entre enfants
- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- Le passage aux sanitaires se fera sous le contrôle d'un animateur, ou agent d'entretien, affecté à cette mission. Cette personne devant superviser le lavage régulier des mains, à savoir :
  - ❖ Respect des règles sanitaires de bases,
  - ❖ Utilisation des sanitaires dédiés.
  - ❖ Le flux d'enfant vers les toilettes (départ et retour dans la salle d'activité)

- **Une nouvelle organisation des activités**

*Les enfants fréquentant l'équipement pouvant provenir d'écoles différentes, la constitution des groupes d'activités sera organisée de manière à réduire le nombre de cas contact et en facilité la tracabilité.*

▪ **Activités éducatives**

- ❖ Prévoir des kits de matériel (stylos, feutres, ciseaux, etc.) affectés individuellement aux enfants, et seront désinfectés en fin de période de présence de l'enfant. Privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture, colle ....)
- ❖ Privilégier les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc.
- ❖ Arrêt momentanée et jusqu'à nouvel ordre de l'utilisation individuelle des livres par la bibliothèque du CSC Davin. Privilégier les lectures par l'animateur pour limiter les manipulations des livres.  
Les enfant auront toutefois la possibilité d'apporter un livre réservé à un usage individuel
- ❖ Afin de réduire les risques au maximum, le centre ne fera appel qu'à ses propres salariés permanents ou occasionnels, formés préalablement à la mise en œuvre des procédures du présent protocole.

▪ **Activités de cour et grands jeux...**

La circulation et les déplacements des enfant devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

- ❖ **Les enfants d'un groupe ne devront pas croiser les enfants d'un autre groupe.** Cette organisation permettra de ne pas fermer l'ensemble de l'ALSH si un cas est identifié dans l'établissement.  
Les activités de cour et grands jeux seront préalablement organisés afin de les décaler par groupe de salle en évitant de faire croiser les enfants sortants et les enfants entrants.
  - ❖ De plus au sein même du groupe il convient de veiller à respecter, durant ces temps, les distances de sécurité dans les jeux extérieurs, d'interdire les jeux de contact, de ballon à main et tous ceux qui impliquent de se passer des objets.  
A ce titre, l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous sera proscrite
  - ❖ Interdiction d'accès aux structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées
- **Transport :**
- **Sorties éducatives :** Afin de réduire les risques sanitaires, le centre n'organisera aucunes sorties pédagogiques nécessitant l'usage de transports en commun
  - **Ramassage :** Afin de réduire les risques sanitaires, le ramassage tour de ville sera supprimé sine die.
- **Repas :**
- Les repas seront différents selon les périodes et l'accessibilité aux locaux scolaires
    - ❖ **Périodes sans accès aux locaux scolaires** ( Mercredis du mois de juin et juillet) : Les familles devront fournir aux enfants un pique-nique stocké dans un sac isotherme, ainsi que des couverts personnels si nécessaire.
    - ❖ **Périodes avec accès aux locaux scolaires :** Le CSC ML Davin réserve des pique-niques variés auprès de son prestataire restauration
  - Les enfants mangeront leur pique-nique à leur place dans les salles d'activité ou exceptionnellement dans la cour de récréation, à l'ombre d'un préau sur des emplacements individuels délimités ou tracés au sol.
  - Au début de chaque repas, les animateur rappelleront oralement aux enfants les gestes barrière, notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...
  - Afin de ne pas utiliser de matériel collectif, les enfants devront venir avec une gourde.
  - Nettoyage des tables, et chaises après les repas selon la méthode définie préalablement.
- **Gestion des cas suspects :**
- **Les symptômes évocateurs sont :** Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.
  - **Conduite à tenir :**
    - ❖ Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le responsable de l'ALSH doit conduire à l'isolement immédiat de l'enfant avec un masque pédiatrique dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile (salle annexe du local petite enfance).  
En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par le responsable de l'ALSH.  
Attention toutefois au respect de la règle de distanciation sociale.
    - ❖ En cas de symptômes évocateurs, les parents de l'enfant seront avertis et invités à venir le chercher pour consulter un médecin sans délai, et se faire dépister sur prescription de celui-ci. L'enfant ne pourra pas être accepté de nouveau au centre de loisirs sans fourniture d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure de fréquenter une collectivité.
    - ❖ Durant la période scolaire, Le responsable de l'ACM devra prévenir l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant.
    - ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

- **Dans le cas d'un enfant découvert positif au sein d'un de nos ALSH,**
  - ❖ Information du responsable du CSC ML Davin par les autorités sanitaires.
  - ❖ Une Brigade départementale se chargera de contacter les cas contacts et de les inviter à se faire tester en leur indiquant à quel endroit ils doivent se rendre, puis à vérifier que ces tests ont bien eu lieu. La recherche de cas contacts devra se faire parmi les enfants du même groupe et salariés ayant participé aux mêmes activités.
  - ❖ L'enfant ne pourra pas réintégrer le centre de loisirs sans fourniture d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure de fréquenter une collectivité.
  - ❖ Nettoyage et désinfection minutieux des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
  
- **Conduite à tenir en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un encadrant :** même procédure que ci-dessus détaillée



COVID-19

## FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

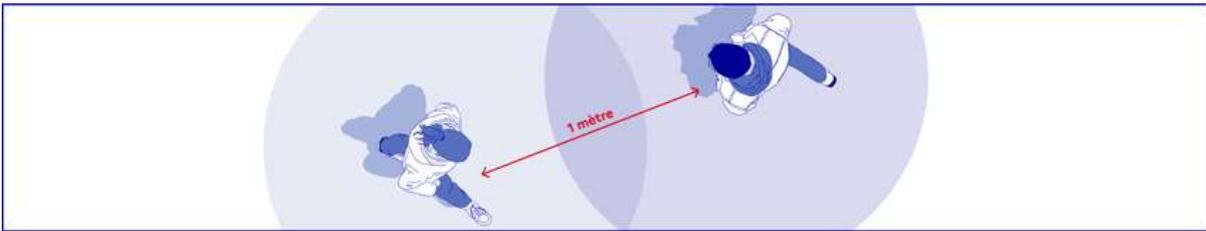
- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS) 0 800 130 000 (appel gratuit)



## Respect de la distanciation



## Protéjons-nous, portons tous des masques



## Covid-19 : les bons gestes de tri pour éviter la propagation



## COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



**Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.**



**Pour le mettre :**

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



**Pour l'enlever :**

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



**Il faut changer le masque :**

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

## COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



**Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux** pour sécher votre

masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

## **ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.**

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

# ATTESTATION

**Je soussigné** .....

Atteste par la présente avoir pris connaissance de la stratégie de déconfinement du CSC ML Davin, détaillant :

- Les protocoles généraux
- Les conditions d'accueil des publics

Je m'engage à respecter les mesures et règles sanitaires mises en place au sein des accueils de loisirs ( ALSH des mercredis, Alsh des vacances d'été, ALSH pause cartable) détaillées dans ce document

**Signature**